



**PROCES-VERBAL de la séance ordinaire  
du conseil d'établissement tenue le 4 juin 2024  
au local d'arts plastiques**

---

**PRESENCES ET QUORUM**

**Étaient présents :**

Représentants des parents :

M<sup>me</sup> Rawand Akiki  
M. Rida Zerrok  
M<sup>me</sup> Bouchra Khattab

Représentants du personnel :

M<sup>me</sup> Chantal Challita, enseignante  
M<sup>me</sup> Sarah Mireille Aoun, enseignante  
M<sup>me</sup> Maryam Seyfaee, technicienne SDG

Membre de la direction :

M<sup>me</sup> Julie Lefebvre, directrice  
M<sup>me</sup> Valérie Tremblay, directrice adjointe

Membre de la communauté :

M<sup>me</sup> Pia Hasrouni

Membre du public :

Aucun

**Étaient absents :**

M<sup>me</sup> Pia Hasrouni  
M. Martin Després, psychoéducateur

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 18h36.

**Rôles**      Gardien du temps :      Maryam Seyfaee  
                 Secrétaire :                      M<sup>me</sup> Valérie Tremblay

**Mot de bienvenue**

Mme Akiki souhaite la bienvenue à tous et souhaite un bel été à tous les membres du personnel, élèves et parents. Mme Akiki souhaite que les membres du CÉ soient présents l'an prochain, merci pour la belle année.

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après appelée la « LIP »), les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 4 juin 2024 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu plus de 7 jours avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 4 juin 2024.

#### **Résolution 2024-06-04-01**

### **2. COURRIER**

CENTRE DES FOIRES D'EXPO-CITÉ, QUÉBEC. VISITE SCOLAIRE AUX OLYMPIADES QUÉBÉCOISES. VOIR À L'INTÉRÊT DE L'ÉQUIPE POUR L'AN PROCHAIN.

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

L'ORDRE DU JOUR EST AMENDÉ, LE POINT 5 SE LIRA COMME SUIV : BUDGET INITIAL 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024, plus de six jours avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 du conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu.

#### **Résolution 2024-06-04-02**

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Suivi selon les points à l'ordre du jour.

- Budget du CÉ 23-24, don du CÉ au projet de revitalisation de la bibliothèque.

### **5. POINTS POUR ADOPTION**

#### **5.1 Budget initial 2024-2025**

Madame la directrice présente le budget 2024-2025 pour l'école Henri-Beaulieu et explique les divers fonds.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et de le soumettre à l'approbation du Centre de Services scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par Madame la directrice respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, secondé par Mme Challita, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, le budget initial de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2024-2025 tel que proposé par Madame Lefebvre, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

#### **Résolution 2024-06-04-03**

## **5.2 Principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève dessine ou découpe**

Mme Lefebvre explique qu'il est désormais interdit pour l'école d'acheter du matériel scolaire (bâtons de colle, cartables, cahiers...). Ces items seront désormais ajoutés à la liste de matériel scolaire à se procurer avant la rentrée.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition de la directrice de l'école, les principes d'encadrement du coût des documents visés au troisième alinéa de l'article.

CONSIDÉRANT que les principes ainsi établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 96.15.

CONSIDÉRANT que, le conseil d'établissement approuve la liste, proposée par la directrice de l'école, du matériel d'usage personnel visé au quatrième alinéa de l'article 7.

CONSIDÉRANT que cette liste est élaborée avec la participation des enseignants.

CONSIDÉRANT que ces principes sont établis et cette liste est approuvée en tenant compte de la politique de la commission scolaire adoptée en vertu de l'article 212.1 ainsi que des autres contributions financières qui peuvent être réclamées pour des services visés aux articles 256 et 292.

CONSIDÉRANT que l'article 77 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter les principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève dessine ou découpe de l'école proposé par la direction, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par Madame la directrice respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2024-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Khattab, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, les principes d'encadrement des coûts relatifs aux documents dans lesquels l'élève dessine ou découpe de l'école Henri-Beaulieu pour l'année scolaire 2024-2025 tel que proposé par Madame la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2024-06-04-04**

## **5.3 Bilan plan Santé Bien-être**

CONSIDÉRANT QUE l'article 76 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu le mandat d'approuver le bilan du plan Santé Bien-être

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Mme Valérie Tremblay a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Aoun, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposée par M<sup>me</sup> Valérie Tremblay et dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**Résolution 2024-06-04-05**

### **5.3 Composition du CÉ 24-25**

Suite à une vaste consultation auprès des parents de notre école et du personnel de notre école, nous avons procédé hier au CÉ à un changement de la composition de notre CÉ pour 24-25.

Proposition : Dès la rentrée 2024, notre futur CÉ sera dorénavant composé de 4 parents élus et de 4 membres du personnel (professionnel, SDG, enseignants) et d'un membre de la communauté.

Mme Akiki, présidente actuelle du CÉ a approuvé la proposition et elle a été secondée par Mme Maryam Seyfaee, technicienne du service de garde.

**Résolution 2024-06-04-06**

## **6. POINTS POUR APPROBATION**

### **6.1 Règles de conduite et mesures de sécurité**

Mme Lefebvre présente les modifications aux règles de conduite et aux mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école pour l'année scolaire 2024-2025.

CONSIDERANT QUE en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Henri-Beaulieu doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par Mme Lefebvre,

EN CONSEQUENCE, sur proposition de M. Zerrok, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école Henri-Beaulieu, tel que proposé par Madame la directrice, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie.

**Résolution 2024-06-04-07**

## **6.2 Règles de fonctionnement Service de garde et du Service des dîners**

Mme Seyfaee annonce aux parents que les frais du service de garde s'élèveront à 9,20\$/jour dès la rentrée.

Le montant d'indexation pour le tarif régulier n'est toujours pas connu.

Le conseil d'établissement approuve le tarif pour un élève ayant un statut régulier au service de garde selon l'indexation au 1<sup>er</sup> juillet 2024 prévue par le ministère de l'éducation du Québec.

**Résolution 2024-06-04-08**

## **6.3 Programme d'activités intégrées**

Aucune nouvelle activité n'est proposée. Mme Lefebvre nomme qu'elle est fière de toutes les activités proposées aux élèves.

## **7. POINTS D'INFORMATION**

### **7.1 RAPPORT DU COMITE DE PARENTS CSSMB**

MME AKIKI DEMANDE A CE QUE LA DIRECTION FACE PARVENIR AUX PARENTS DURANT L'ETE, UN DEPLIANT CONCERNANT LES CLASSES MULTI POUR 24-25.

MME LEFEBVRE EXPLIQUE QUE LA CLASSE MULTI PEUT ETRE EXCELLENTE POUR LES ELEVES VU LES CRITERES DE SELECTION ET ACTIVITES PROPOSEES. MME AKIKI MENTIONNE AUSSI QUE CERTAINS GROUPES NE TRAVAILLENT PAS AVEC DES CAHIERS. OR, C'EST PREFERABLE DE NE PAS UTILISER DE CAHIER, SELON LES DONNEES PROBANTES. MME AKIKI DEMANDE AUX ENSEIGNANTS, EN DEBUT D'ANNEE, DE BIEN PRECISER LES ATTENTES AUX PARENTS CONCERNANT LES DEVOIRS ET L'ETUDE A FAIRE A LA MAISON.

### **7.2 Mot du représentant de la communauté**

Absente

### **7.3 Rapport des enseignants**

Beaucoup d'examens et d'activités d'ici la fin de l'année. Les enseignants souhaitent remercier les parents de leur présence. Le spectacle arrive à grands pas, kermesse pour tous les élèves également.

### **7.4 Rapport du service de garde**

Mme Sefaae explique que nous recevrons plusieurs nouvelles éducatrices l'an prochain et annonce deux départs de l'équipe, Mme Rania et Mme Fazia.

### **7.5 Rapport de la direction**

- Lors de la dernière rencontre, le CÉ a fait la demande qu'un élève qui a été dans la classe-multi ne soit pas en classe-multi deux ans de suite. Le CPEE a demandé à ce que ça ne soit pas ajouté aux critères de classement, c'est la latitude de l'équipe école, selon la loi sur l'instruction publique.
- Mme Lefebvre remercie les parents pour leur implication ainsi que les membres du personnel qui ont été professionnels toute l'année malgré la grève.

**8. VARIA**

Mme Akiki remercie tous les parents et membres du personnel ayant participé aux rencontres du CÉ en 23-24. On se donne rendez-vous en septembre pour l'assemblée générale des parents !

**9. LEVEE DE LA SEANCE**

CONSTATANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Akiki, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 6 juin 2023 à 20h34.

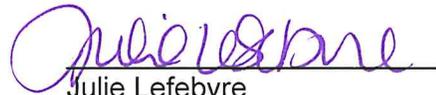
**Résolution 2024-06-04-09**

Prochaine séance : Assemblée générale des parents en septembre

\_\_\_\_\_  
Rawand Akiki  
Présidente



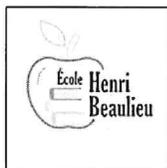
\_\_\_\_\_  
Julie Lefebvre  
Directrice



ANNEXES

Annexe 1, Budget initial 24-25

DOCUMENT II



**ECOLE HENRI-BEAULIEU**

Adoption du budget de l'année scolaire 2024-2025

**Budget: 1 920 193**

**ATTENDU QUE**

l'article 96,24 de la L.I.P. prévoit : "Le directeur d'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au conseil d'établissement pour adoption, en assure l'administration et en rend compte au conseil d'établissement";

**ATTENDU**

le budget annuel 2024-2025 de l'école présenté au conseil d'établissement par la direction

**SUR PROPOSITION DE**

Mme Akiki, secondé par Mme Challita, il est

résolu d'adopter le budget de l'école tel que présenté

No. Résolution: 2024-06-04-03

Date: 4 juin 2024

Annexe 2 : Principe d'encadrement dans lesquels l'élève dessine ou découpe

<b>Frais chargés aux parents</b>						
<b><u>Année scolaire 2024-2025</u></b>						
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2024-2025 (+5 %)	
						<i>ci-dessous, le montant maximal 24-25</i>
Frais Présco	50,24 \$	45,06 \$	46,79	27,80 \$		49,13
Frais 1re année	78,14 \$	82,05 \$	86,15	82,66 \$		90,46
Frais 2e année	97,05 \$	101,90 \$	103,14	86,67 \$		108,3
Frais 3e année	117,52 \$	123,40 \$	129,57	133,98 \$		136
Groupe 303			129,57	133,98 \$		136
Frais 4e année	124,48 \$	129,58 \$	132,22	133,63 \$		138,83
Frais 5e année	123,56 \$	124,74 \$	129,99\$	111,63 \$		136,49
Frais 502	123,56 \$	124,74 \$	129,99\$	111,63 \$		136,49
Frais 6e année	102,87 \$	108,01 \$	113,31	116,82 \$		118,98

	
Accueil 24-25	
	24-25
1er cycle	93,42
2e cycle	108,79
3e cycle	122,7

Annexe 3 : Bilan Plan Santé Bien-être

(lien cliquable menant au site internet de l'école Henri-Beaulieu, infos sous l'onglet « Parents »).

Annexe 4 : Code de vie 24-25

(lien cliquable menant au site internet de l'école Henri-Beaulieu, infos sous l'onglet « Parents »).

Annexe 5 : Règles de fonctionnement du Service de garde/Service des dîners

(lien cliquable menant au site internet de l'école Henri-Beaulieu, infos sous l'onglet « Parents »).